

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826

21 avril 2010

SOMMAIRE

Agit S.A.	39636	ILEDOR HOLDING Société Anonyme ...	39630
Atlas Holding 2002 S.à r.l.	39636	ILEDOR HOLDING Société Anonyme- SPF	39630
B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l.	39637	Infiny Finance Holding S.A.	39648
B.C.R.E. - Izaki S.à r.l.	39637	International Distributors S.A.	39633
Betula S.A.	39629	Lehman Brothers Luxembourg Invest- ments S.à r.l.	39638
Betula S.A.-SPF	39629	Leo Corp S.A.	39648
Black & Blue S.A.	39602	LIPP 3 S.à r.l.	39608
Bouncy S.A.	39617	LT Holdings S.A.	39634
BWA Lux S.à r.l.	39638	Maritza S.A.	39608
Captherm S.A.	39636	Onud S.A.	39635
Cathare Wines S.A.	39614	PEF Joseph II Investment S.à r.l.	39625
Circle Investment S.A.	39610	P.R.C. Holding S.A.	39648
Connecteo Holding S.A.	39637	Puzzle Holdings S. à r.l.	39639
Cyber Fin S.à r.l.	39633	RREI FrenchCo S.à r.l.	39624
Emerald First Layer "C" SA	39628	Société Européenne de Management S.A.	39639
ERE III - No 9 S.à r.l.	39608	SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l.	39632
ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.	39632	Solshine S.A.	39614
EURX Joseph II Investment S.à r.l.	39628	T.C.S. - Technical Cleaning Services S.A.	39606
Fiduciaire Internationale S.A.	39628	TM Group S.A.	39639
Financial Mathematics S.A.	39621	Triton III No. 4 S.à r.l.	39625
Financière Zelos S.A.	39607	TSM International Sàrl	39639
Floorings II S.à r.l.	39637	Tube V S.à r.l.	39635
Gemstone 1 S.à r.l.	39627	UBS Third Party SIF Management Compa- ny S.A.	39635
Gemstone 2 S.à r.l.	39625	Uexillarius S.A.	39633
Gemstone 3 S.à r.l.	39625	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	39621
German Beer Investors Holdings S.C.A.	39611	Zina S.A.	39616
GigaMedia Europe Limited	39640		
G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A.	39628		
Harmonia S.A.	39634		
Herule Finance S.A.	39634		

Black & Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.806.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Stijn DOCKX, indépendant, demeurant à Raamlolaan 4, 3120 Tremelo, Belgique,

ici représenté par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 février 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "BLACK & BLUE S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (72'500.- EUR) consistant en cent quarante-cinq (145) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le six juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, ou un dimanche ou encore un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises par au moins soixante-quinze pourcent (75%) des votes des actions émises.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas cinq ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder cinq ans.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des votes des actions émises.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Stijn DOCKX, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (72'500.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique: Monsieur Stijn DOCKX, indépendant, né à Lommel (Belgique), le 18 janvier 1973, demeurant à Raamlolaan 4, 3120 Tremelo (Belgique).

3. A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2597. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038390/215.

(100037653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

T.C.S. - Technical Cleaning Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 97.919.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "T.C.S. - TECHNICAL CLEANING SERVICES S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 919, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 426 du 9 juin 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par un acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 971 du 30 septembre 2004.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Joseph Delrée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de la Société d'une valeur nominale de soixante-deux virgule cinq euros (62,5 EUR), représentant l'intégralité du capital social de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du siège au 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux
2. Révocation avec quitus à start 56 sàrl et east west trading company gmbh
3. Révocation du commissaire sans quitus avec nomination de Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, RCB 122 580 jusque l'AGO de 2015
4. Nomination de madame marina lebedeva, ingénieur, Grina bulvaris 9-29, LV-1002 Riga en tant qu'administrateur jusque l'AGO de 2015
5. Nomination de monsieur matossian, administrateur de sociétés, en tant qu'administrateur jusque l'AGO de 2015
6. Prolongation du mandat de mrs garabedian en tant qu'administrateur jusque l'AGO de 2015
7. Prolongation du mandat de mr matossian en tant qu'administrateur délégué jusque l'AGO de 2015
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Clervaux. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

39607

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer deux des administrateurs actuels à savoir START 56 S.à r.l. et East West Trading Company G.m.B.H..

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Madame Marina Lebedeva, ingénieur, née le 11 janvier, 1961 en Allemagne, demeurant Grina Bulvaris 9-29 LV-1002
- Monsieur Rodolphe Rouben Avédis Matossian, administrateur de sociétés, né le 2 juin 1957 à Ixelles (B), demeurant 245, François Gay, B-1150 Woluwé -Saint Pierre.

Ils sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de l'administrateur Madame Jeannine Adrienne Garabedian jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat de Monsieur Rodolphe Rouben Avédis Matossian, en tant qu'administrateur délégué jusque l'assemblée générale annuelle de 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des administrateurs en modifiant le dernier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Alinéa dernier.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel Monsieur Philippe Moncousin sans quitus.

Elle nomme en son remplacement Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, RCB 122 580 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. LAC/2010/10304. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038364/93.

(100037982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Financière Zelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.840.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038879/9.

(100038256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Maritza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.186.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mars 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur KARA Mohammed et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

MARITZA S.A.

Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038634/17.

(100038017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

LIPP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE III - No 9 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.804.

—
In the year two thousand and ten, on the second of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LIPP S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "ERE III - N° 9 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147804, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1685 of 2 September 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the company's name into "LIPP 3 S.à r.l.".

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name "LIPP 3 S.à r.l.".

Second resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of one million five hundred and two thousand eight hundred and eighty-six pounds sterling (1,502,886.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12,600.- GBP) up to an amount of one million five hundred and fifteen thousand four hundred and eighty-six pounds sterling (1,515,486.- GBP) by the issue of one million five hundred and two thousand eight hundred and eighty-six (1,502,886) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of one million five hundred and two thousand eight hundred and eighty-six pounds sterling (1,502,886.-GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at one million five hundred and fifteen thousand four hundred and eighty-six pounds sterling (1,515,486.- GBP) divided into one million five hundred and fifteen thousand four hundred and eighty-six (1,515,486) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand two hundred five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LIPP S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ERE III - N°9 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147804, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1685 du 2 septembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "LIPP 3 S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "LIPP 3 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent deux mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (1.502.886.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600.- GBP) à un million cinq cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-six Livres Sterling (1.515.486.- GBP) par l'émission d'un million cinq cent deux mille huit cent quatre-vingt-six (1.502.886) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport d'un million cinq cent deux mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (1.502.886.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-six Livres Sterling (1.515.486.- GBP) divisé en un million cinq cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-six (1.515.486) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune."

39610

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2010. Relation EAC/2010/2529. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038315/101.

(100036932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Circle Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.134.

L'an deux mille dix,

le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CIRCLE INVESTMENT S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 07 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 884 du 15 mai 2007, page 42396. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 134.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg), ci-après: le "Président".

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "CIRLCE INVESTMENT S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. KRIEGER, M. TONON, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2010. Relation: EAC/2010/2604. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038414/64.

(100037953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

German Beer Investors Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 89.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.227.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "German Beer Investors Holdings S.C.A." (the "Company"), a "Société en Commandite par Actions", established at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R.C.S. Luxembourg section B number 149227, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on the fourteenth day of October 2009, published in the Luxembourg Memorial C number 2370 of the fourth day of December 2009.

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Patrick Olm, notary clerk, residing professionally in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 89,000 shares out of the 89,000 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 89,000) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
3. Appointment of Alter Domus liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

5. Discharge of the Sole Manager and to the Supervisory Board of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; they acknowledge being sufficiently informed beforehand on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders resolve further that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Third resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, as liquidator (The Liquidator).

Fourth resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution:

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Sole Manager and the Supervisory Board of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Sole Manager and the Supervisory Board of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société en commandite par actions "German Beer Investors Holdings S.C.A." (la Société), ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 149227, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C N° 2370 du 4 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Patrick Olm, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 89,000 actions des 89,000 actions de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de EUR 89,000), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
 3. Nomination de Alter Domus liquidation Services S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 5. Décharge au gérant et au Conseil de Surveillance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
- et
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Actionnaires renoncent à leurs droits de convocation, reconnaissent avoir été suffisamment informés au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Les Actionnaires décident ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services s.à r.l., ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le gérant et par le Conseil de Surveillance de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du gérant et du Conseil de Surveillance pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, P. OLM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57303. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038409/141.

(100037942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Solshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.538.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme

SOLSHINE SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038798/21.

(100037863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Cathare Wines S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.995.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of January.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The sole shareholder of Cathare Wines S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.995, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 November 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1306, on 8 December 2003. The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 11 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 422, on 21 April 2004,

here represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 16 December 2009.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, as well as the attendance list, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the sixty-two (62) shares of the Company from their current par value of five hundred Euros (EUR 500.-) down to a par value of one Euro (EUR 1.-) by dividing the current par value by five hundred (500).

Accordingly, the sole shareholder shall receive five hundred shares for each share held before the reduction of the par value and the share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) shall be represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to authorize Ms Virginie Lepage, lawyer, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned par value reduction.

Second resolution

The Sole Shareholder, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to create an authorised share capital of eight hundred thousand euros (EUR 800,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder authorises the board of directors of the Company to increase the share capital by issuing new shares to be paid up in cash or in kind for a period expiring five years after the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, within the limits of the authorised share capital.

The Sole Shareholder resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies, to authorise the board of directors of the Company to limit or suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital.

Third resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to insert a new article 6 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 6. Authorised capital.** The authorised capital is fixed at eight thousand Euros (EUR 800,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of the sole shareholder's resolution creating the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued."

The Sole Shareholder resolves that the former articles 6 to 23 are renumbered from 7 to 24.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'associé unique de Cathare Wines S.A. (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.995, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306, le 8 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 février 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422, le 21 avril 2004,

ici représenté par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 16 décembre 2009.

Ladite procuration, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, ainsi que la liste de présence, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'associé unique de la Société ("Associé Unique") prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire la valeur nominale des soixante-deux (62) actions de la Société de leur valeur nominale actuelle de cinq cents euros (EUR 500,-) à une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) en divisant la valeur nominale actuelle par cinq cents (500).

Ainsi, l'Actionnaire Unique recevra cinq cents actions pour une action détenue avant la réduction de valeur nominale et le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par de trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser Mlle Virginie Lepage, avocat, agissant individuellement, de faire toute modification dans le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter la réduction de valeur nominale ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de créer un capital autorisé de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Actionnaire Unique autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social par l'émission de nouvelles actions en l'échange d'apport en numéraire ou en nature pour une période expirant cinq ans après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans les limites du capital social autorisé.

L'Actionnaire Unique décide en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à autoriser le conseil d'administration de la Société à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

Troisième résolution

En conséquence, l'Actionnaire Unique décide d'insérer un nouvel article 6 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé est fixé à huit cent mille euros (800.000,-) divisé en huit cent mille (800.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la décision de l'Actionnaire Unique de créer le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est par la présente autorisé à émettre des actions et donner des options pour souscrire aux actions, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

L'Actionnaire Unique décide que les anciens articles 6 à 23 sont renumérotés de 7 à 24.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LEPAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5616. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010038328/112.

(100036929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Zina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.242.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 16 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme
ZINA SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010038795/21.

(100037629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Bouncy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.802.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné, ont comparu:

1.- La société "NEYLAND PROPERTIES LTD.", ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV-89101 (USA), ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société "KASTEL HOLDING LTD.", ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV-89101 (UAS), ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "BOUNCY S.A.".

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 31.000 (Trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (Un Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. Lors des assemblées ordinaires, les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant au moins cinquante et un pour cent du capital social.

Toute assemblée extraordinaire, tant en première qu'en seconde convocation, ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si soixante-seize virgule cinq pour cent au moins du capital sont présents ou représentés. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les 31.000 (Trente et un mille) actions comme suit:

1. - NEYLAND PROPERTIES LTD.	20.150 actions
2. - KASTEL HOLDING LTD.	10.850 actions
TOTAL:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (Trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

39621

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9325. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038391/210.

(100037633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.827.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 15 mars 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour FINANCIAL MATHEMATICS S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010038632/22.

(100038108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of the month of February.

Before Us, Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103592;

hereby represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 February 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 10 of the Company's Articles of Incorporation.
2. to replace Mr. Sean Patrick Moylan, as class A manager, by Mr. Evan Francis Smith with immediate effect.
3. to appoint as class A manager Mr. Christian Idczak with immediate effect.
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 10 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace Mr. Sean Patrick Moylan, as class A manager, by Mr. Evan Francis Smith, director of company, with professional address at 9, Farm Springs Road, Farmington CT 06034, United-States of America, born in New York, on 21 January 1956 with immediate effect

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as class A manager Mr. Christian Idczak, director of company, with professional address at 4B, Avenue Lympia, F-06300 Nice, born in Paris on 26 August 1963 with immediate effect.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

United Technologies Luxembourg S.à r.L, une société constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103592 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Me Gael Castex, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2010;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.L, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire instrumentant le 2 février 2010, (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société.
 2. Remplacement de M. Sean Patrick Moylan, en qualité de gérant de catégorie A, par M. Evan Francis Smith avec effet immédiat.
 3. Nomination de M. Christian Idczak, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.
 4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. "Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants."

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de remplacer M. Sean Patrick Moylan, en qualité de gérant de catégorie A, par M. Evan Francis Smith, administrateur de société, demeurant professionnellement au 9, Farm Springs Road, Farmington CT 06034, (Etats-Unis d'Amérique), né à New York, le 21 janvier 1956 avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Christian Idczak, administrateur de société, demeurant professionnellement au 4B, Avenue Lympia, F-06300 Nice, né à Paris le 26 août 1963, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 février 2010. Relation: LAC/2010/7351. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038424/144.

(100037933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de RREI FrenchCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.016 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1870 du 3 septembre 2007, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gestion de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5625. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010038418/46.

(100037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

PEF Joseph II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} décembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038470/13.

(100037164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gemstone 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.419.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038520/13.

(100037301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.275.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038521/14.

(100037296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Triton III No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

Suite au contrat de transfert de parts entre parties datés du 9 mars 2010, la répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

* 113.666 parts sociales de la classe A

- * 113.666 parts sociales de la classe B
- * 113.666 parts sociales de la classe C
- * 113.666 parts sociales de la classe D
- * 113.666 parts sociales de la classe E
- * 113.666 parts sociales de la classe F
- * 113.666 parts sociales de la classe G
- * 113.666 parts sociales de la classe H
- * 113.666 parts sociales de la classe I
- * 113.666 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F GL.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 359 parts sociales de la classe A
- * 359 parts sociales de la classe B
- * 359 parts sociales de la classe C
- * 359 parts sociales de la classe D
- * 359 parts sociales de la classe E
- * 359 parts sociales de la classe F
- * 359 parts sociales de la classe G
- * 359 parts sociales de la classe H
- * 359 parts sociales de la classe I
- * 359 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 235 parts sociales de la classe A
- * 235 parts sociales de la classe B
- * 235 parts sociales de la classe C
- * 235 parts sociales de la classe D
- * 235 parts sociales de la classe E
- * 235 parts sociales de la classe F
- * 235 parts sociales de la classe G
- * 235 parts sociales de la classe H
- * 235 parts sociales de la classe I
- * 235 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 658 parts sociales de la classe A
- * 658 parts sociales de la classe B
- * 658 parts sociales de la classe C
- * 658 parts sociales de la classe D
- * 658 parts sociales de la classe E
- * 658 parts sociales de la classe F
- * 658 parts sociales de la classe G
- * 658 parts sociales de la classe H
- * 658 parts sociales de la classe I
- * 658 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 798 parts sociales de la classe A
- * 798 parts sociales de la classe B
- * 798 parts sociales de la classe C

- * 798 parts sociales de la classe D
- * 798 parts sociales de la classe E
- * 798 parts sociales de la classe F
- * 798 parts sociales de la classe G
- * 798 parts sociales de la classe H
- * 798 parts sociales de la classe I
- * 798 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 9.226 parts sociales de la classe A
- * 9.226 parts sociales de la classe B
- * 9.226 parts sociales de la classe C
- * 9.226 parts sociales de la classe D
- * 9.226 parts sociales de la classe E
- * 9.226 parts sociales de la classe F
- * 9.226 parts sociales de la classe G
- * 9.226 parts sociales de la classe H
- * 9.226 parts sociales de la classe I
- * 9.226 parts sociales de la classe J

- Triton Fund III F&F LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner TFF III Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 58 parts sociales de la classe A
- * 58 parts sociales de la classe B
- * 58 parts sociales de la classe C
- * 58 parts sociales de la classe D
- * 58 parts sociales de la classe E
- * 58 parts sociales de la classe F
- * 58 parts sociales de la classe G
- * 58 parts sociales de la classe H
- * 58 parts sociales de la classe I
- * 58 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 4 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2010038338/103.

(100037204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gemstone 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.274.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038522/14.

(100037281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Fiduciaire Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.813.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2010

L'assemblée générale prend acte de la démission de son poste d'administrateur de la société HAAG MOREAUX ET Cie S.c. représentée par son gérant, Monsieur Stéphan Moreaux. La démission prend effet à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038524/11.

(100037275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

EURX Joseph II Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.735.

—

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038525/13.

(100037159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Emerald First Layer "C" SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.396.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle ajournée des actionnaires tenue en date du 11 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, née le 28 février 1967 est élue nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 12.03.2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2010038529/18.

(100037290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.354.

—

Je soussigné, Monsieur Jean FERNANDES, démissionne de mes mandats d'administrateur et d'administrateur délégué à compter de ce jour au sein de la société G.I.T. - General Informatique & Telecom SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102354.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038626/12.

(100038005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

**Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Betula S.A.).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 42.480.

L'an deux mille dix, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BETULA S.A., ayant son siège social au L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 42480, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 136 du 30 mars 1993 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du même notaire en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial numéro 36 du 19 janvier 1996 et la dernière fois par résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2000, publiées au Mémorial numéro 825 du 28 septembre 2001

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Madame la Présidente expose ensuite et l'assemblée constate:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de deux mille soixante-dix euros (EUR 2.070,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 2.587.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société est constituée pour une durée indéterminée."

2) Modification de la dénomination sociale de la société en BETULA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3) Ajout d'un article 19, ayant la teneur suivante:

" **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la Société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial

("SPF") et décide par conséquent de modifier l'article 3 des statuts concernant l'objet social, qui aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société est constituée pour une durée indéterminée."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en "BETULA S.A.-SPF" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de:

BETULA S.A.-SPF".

Troisième résolution

En conséquence directe des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE d'ajouter un article aux statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les mêmes jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau prénommés, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et domiciles, ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: Conde, Henryron, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2010. Relation: EAC/2010/2236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010038544/90.

(100038141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

ILEDOR HOLDING Société Anonyme-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. ILEDOR HOLDING Société Anonyme).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ILEDOR HOLDING Société Anonyme", ayant son siège social au 23, val Fleuri, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40 861, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 13 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 12 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia MARTEAU, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 16 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (Premier alinéa). "Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF"."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

Art. 16. "La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 6 et l'article 8 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat ne peut pas excéder six ans."

Art. 8. "Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 3 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, P. MARTEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 février 2010. Relation: EAC/2010/1499. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038542/101.

(100038205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.774.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, les associés ont décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010038633/13.

(100038031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.974.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 février 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 8 février 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 27 janvier 2010, de Monsieur Michael Bernard Leigh Tose au poste de gérant A.

- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet au 27 janvier 2010 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, 14 Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Frédéric Berthier, gérant A;

- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour ESO Capital Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010038677/23.

(100038001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

International Distributors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 13.045.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 février 2010

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs.

Monsieur Angelo DE BERNARDI est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.

Angelo DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038636/17.

(100038004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Uexillarius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 janvier 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de INDEPENDANT S.A.R.L. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

UEXILLARIUS S.A.

Jacopo ROSSI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038637/16.

(100037999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Cyber Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 5 mars 2010

Résolutions

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, avec effet du 22 février 2010;

2. Le Conseil décide d'entériner, avec effet du 15 février 2010, la démission de Mr Rick Minor et, avec effet du 26 février 2010, de Mr Nityajit Saidev Raj de leur fonction de Gérants de la Société;

3. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant A de la Société, avec effet du 26 février 2010, Mr Christian Maurice Peck, né le 25 novembre 1973 à Wakefield, UK, avec adresse professionnelle à 39A Ardbeg Road, Dulwich,

London SE24 9JL, UK, pour une période illimitée, et à la fonction de Gérant Mrs Katherine Maria Tabb, née le 4 mai 1973 à Oakville, Ontario Canada, avec adresse professionnelle à Ploggs Hall, Whetsted Road, Five Oak Green, Tonbridge, Kent, TN12 6SE, UK, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010038823/21.

(100038271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Harmonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 12 mars 2010

Monsieur Mario Giuseppe SARTIRANA est révoqué du poste d'administrateur de la société.

Pour extrait sincère et conforme

HARMONIA S.A.

Daniele MARIANI

Administrateur

Référence de publication: 2010038638/13.

(100037997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

LT Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mars 2010

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

LT HOLDINGS SA

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038639/15.

(100037995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Herule Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.899.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 4 février 2010

1. La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs pendant la période allant de novembre 2009 à ce jour est ratifiée. Le mandat d'Administrateurs de Monsieur Massimo Doris, Entrepreneur, demeurant à Via Vivaldi, Res. Sirio n. 19,1-20080 Basiglio (MI), de Monsieur Maurizio Carfagna, Directeur de Sociétés, demeurant à Via Senato n. 12,1 - 20121 Milan et de Monsieur Renzo Rizzardi, Commercialista, demeurant à Via Andreini 4, I - Padova, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Mazars Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels au 30 juin 2010.

Pour HERULE FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010038640/18.

(100037666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Tube V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.299.

—
EXTRAIT

En date du 11 mars 2010, Tube IV S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à EQT Expansion Capital II Limited ayant son siège social au National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA enregistrée au Guernsey Registrar of Companies sous le numéro 45929.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038642/17.

(100037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

UBS Third Party SIF Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.641.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 09 octobre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- Ms Amanda O'Brien, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Ralf Schröter, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- Mr Alain Hondequin, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour UBS THIRD PARTY SIF MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Peter Sasse / Holger Rüth

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010038780/20.

(100037887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Onud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 94.739.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 14/12/09 statuant sur les comptes clos au 31/12/08

Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Read Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard Prince Henri arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler. Il prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010038644/14.

(100037712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Atlas Holding 2002 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.786.

—
Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La révocation avec effet au 10 février 2009 de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société.

La nomination avec effet au 10 février 2009 de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés
Alex van Zeeland

Référence de publication: 2010038646/18.

(100037832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Captherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.325.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07 mai 2009 que:

- Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1531 Luxembourg, 3 Rue des Foyers.

- Nomination de la société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Renouvellement du mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Renouvellement du mandat administrateur de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Renouvellement du mandat de commissariat aux comptes de la société ABROAD CONSULTING SA, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 92 617, dont le siège sociale est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour CAPTHERM S.A.
Monsieur Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010038653/22.

(100037768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2010

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Enrica Massara, directeur de société, avec adresse professionnelle a Via Nobel 2 à Vimercate, Italie.

2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009 qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038647/17.

(100037909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

B.C.R.E. - Izaki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.519.

—
EXTRAIT

En date du 17 novembre 2009, M. Bart Zech a démissionné de son poste de gérant A de la société.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010038648/11.

(100037617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.518.

—
EXTRAIT

En date du 17 novembre 2009, M. Bart Zech a démissionné de son poste de gérant A de la société.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010038649/11.

(100037752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Floorings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.720.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mars 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 11 mars 2010, il a été décidé:

- De révoquer, avec effet immédiat, au poste de gérant A, Monsieur Michael Tose.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour Floorings II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010038667/15.

(100038073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Connecteo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2010

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Alexander Maresch, administrateur de sociétés, demeurant 2, rue de la Tour de Magnan à F-06000 Nice et de Monsieur Frédéric Fautrier, directeur de société, avec adresse professionnelle au 25, boulevard de Suisse à Monaco.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Thierry Henocque, administrateur de sociétés, demeurant 2, rue Claude Leuret à F-93460 Gournay Sur Marne et Monsieur Christophe Boix,

administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 25, boulevard de Suisse, 98008 Monaco Cedex. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010038654/18.

(100037798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.597.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 mars 2010

L'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Shahzad Zahoor Iqbal de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 mars 2010;

- de nommer Monsieur Sameer Ashok Oundhakar, né le 2 décembre 1973 à Bombay, Inde, ayant son adresse professionnelle à Building 2431, Road 2831, Block 428, Seef District à Manama, Royaume du Bahreïn, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 mars 2010 et pour une durée indéterminée.

- de confirmer que désormais le conseil de gérance de la Société se présente comme suit au 2 mars 2010;

Gérants de catégorie A:

- M. Sameer Ashok Oundhakar

- M. Gavin Sasson

Gérants de catégorie B:

- M. Alan Dundon

- M. Cédric Rath

Gérant de catégorie C:

- M. Paul Turgeon

Pour extrait sincère et conforme

Pour BWA Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010038652/27.

(100038285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.229.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associée unique de la Société en date du 15 mars 2010 que:

1) M. Piero Ricci a démissionné, avec effet au 5 mars 2010, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;

2) M. Frank Olivier Wolfgang Zeitz a été révoqué avec effet immédiat de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;

3) M. Daniel J. Ehrmann, comptable, né le 14 mai 1970, à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à 600 Lexington Avenue, 10021 New-York, New York, Etats-Unis d'Amérique, et M. William J. Fox né le 24 août 1956, à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 1271 Avenue of the Americas, 35th Floor, New York, New York, 10020, Etats-Unis d'Amérique, ont été nommés avec effet immédiat, pour une durée indéterminée en tant que gérants de catégorie A de la Société.

Partant, le Conseil de gérance de la Société est composé, depuis le 15 mars 2010, comme suit:

- William J. FOX, gérant de catégorie A

- Daniel J.EHRMANN, gérant de catégorie A

- John Samuel KEEN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038664/25.

(100038102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.

R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038772/9.

(100037739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mars 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 11 mars 2010, il a été décidé:

- De révoquer, avec effet immédiat, du poste de gérant A, Monsieur Michael Tose.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour Puzzle Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010038668/15.

(100038071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

TM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 145.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010038694/14.

(100037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

TSM International Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038693/10.

(100037968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

GigaMedia Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.831.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of March,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Internet Media Licensing Limited, a corporation duly incorporated and validly existing in accordance with the laws of the British Virgin Islands, having its address in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 642394,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "GigaMedia Europe Limited".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one thousand (1,000) shares without nominal value, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

7. Voting rights. Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes' secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholders

15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or email) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

18. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

19. Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the 1,000 shares, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Internet Media Licensing Limited, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. - Lester Alfred WONG, born on July 31, 1966, in Hong Kong, residing professionally at 22nd Floor, The Centrium, 60 Wyndham Street, Central, Hong Kong; and

- Li Zhong TANG, born on February 9, 1963, in Hong Kong, residing professionally at 22nd Floor, The Centrium, 60 Wyndham Street, Central, Hong Kong;

are both appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

and

- Benoit Bauduin, born on March 31, 1976, in Messancy, Belgium, residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.

2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Internet Media Licensing Limited, une société de droit des îles vierges britanniques, ayant son adresse principale à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, îles vierges britanniques, et enregistrée immatriculée sous le numéro 642394;

ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

2. Dénomination. La dénomination de la Société est "GigaMedia Europe Limited".

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) divisé en mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Associés

15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 1.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Internet Media Licensing Limited, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. - Lester Alfred WONG, né le 31 juillet 1966 à Hong Kong, et résidant professionnellement au 22nd Floor, The Centrium, 60 Wyndham Street, Central, Hong Kong;

- Li Zhong TANG, né le 9 février 1963, à Hong Kong, et résidant professionnellement au 22nd Floor, The Centrium, 60 Wyndham Street, Central, Hong Kong;

sont tous deux nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

et

- Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976, à Messancy, Belgique, et résidant au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommé gérant de type B de la Société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparaissent en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/9950. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010038383/422.

(100038095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Leo Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.949.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19 Rue Bitburg.
- Est nommée administrateur de la société la société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour LEO CORP S.A.

Monsieur Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010038675/15.

(100037627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

P.R.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 juillet 2009:

Le mandat des Administrateurs étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs sortants, à savoir:

Administrateurs:

Monsieur Claudio PETRASSI, né le 05.08.1954 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Prassilla, 120, Administrateur et Président;

Monsieur Roberto PETRASSI, né le 02.02.1933 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Licoforne, 37, Administrateur;

Madame Fiammetta PETRASSI, née le 13.10.1962 à Rome (Italie), demeurant à I-00100 Rome, Via Prassilla, 120, Administrateur,

pour une période de un an.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010038678/23.

(100038184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 juin 2009

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration. Elle exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038682/16.

(100037949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.
